



Déclaration de l'Alliance du Trèfle au CTM budgétaire du 27 septembre 2017

Monsieur le Ministre,

A la lecture de la présentation du projet de loi de finances pour 2018, malgré un scénario de « moins pire », nous regrettons la baisse globale des moyens humains de notre ministère et de ses opérateurs.

L'Alliance du Trèfle a bien noté votre annonce d'augmentation de 12 % du budget d'intervention sur le programme 206 « hors dépenses de personnel ». Or, face aux crises sanitaires de plus en plus fréquentes, nous lançons aujourd'hui un cri d'alarme : les agents sont épuisés.

En effet, il est temps de tirer les conséquences de la gestion des crises des deux dernières années, notamment celle de l'influenza aviaire. Nous attendons avec impatience les résultats du Retex conduit à la demande de la DGAL et concernant l'administration centrale, mais pour disposer d'une analyse globale des forces et des faiblesses du dispositif, il faut impérativement qu'un Retex équivalent pour les SRAL et DDecPP concernés soit conduit.

L'épuisement des agents suite aux crises de l'influenza aviaire a clairement démontré une insuffisance des moyens en personnel pour gérer sereinement les foyers (hier dépeuplement, aujourd'hui indemnités), insuffisance aggravée par des échéances politiques intenable. Vous l'avez dit, la baisse de 1 000 emplois sur le programme 206 entre 2004 et 2013 n'a pas été compensée par les 180 emplois des trois dernières années et nous regrettons que l'effort entrepris ne soit pas poursuivi et que seuls les crédits d'intervention soient à la hausse. Ces crédits servant principalement à l'indemnisation des foyers, c'est bien un constat de manque d'investissement sur la prévention.

M. Le Ministre, nous connaissons le contexte budgétaire, mais nous considérons que les missions de prévention, de surveillance, de contrôle et de gestion de crises, qui sont des missions de sécurité à part entière, devraient faire l'objet d'un renforcement des moyens, comme cela est annoncé pour les forces de police et de gendarmerie.

Dans les services d'économie agricole et à l'ASP, les équipes connaissent une surcharge de travail devenue insupportable depuis la mise en œuvre de la dernière réforme de la PAC. Nos collègues des SEA et de l'ASP ont amplement souligné la complexité de certains modes opératoires. La décentralisation du deuxième pilier de la PAC a conduit à ce que l'outil OSIRIS gère dix fois plus de dossiers que prévu et des retards pris dans l'instrumentation condamnent les instructeurs à revenir plusieurs fois sur le même dossier, faisant de ces aides un nouveau tonneau des Danaïdes. L'implication des Conseils régionaux, notamment dans la rédaction des manuels de procédure à l'attention des SEA, est indispensable.

Sur la déprécarisation, nous sommes heureux d'apprendre que le dispositif sera poursuivi en 2018. Toutefois, nous attirons votre attention sur certaines conditions de titularisation défavorables, notamment sur des mobilités imposées, qui démotivent certains contractuels à se présenter au concours et pire, conduisent au remplacement des agents partis par de nouveaux contractuels, recréant ainsi à nouveau de la précarité.



En ce qui concerne l'ONF, son Contrat d'objectifs et de performance a été signé pour la période 2016/2020. Lors de la présentation de ce document au Conseil d'Administration, les administrateurs représentant les personnels et l'encadrement avaient indiqué que la maquette budgétaire n'était pas réaliste. Nous regrettons de devoir constater aujourd'hui qu'après deux années à peine de mise en œuvre, la Direction Générale de l'ONF vient de faire le même constat.

Pour cet établissement stratégique, l'absence de réelle ambition, des moyens nécessaires et d'un véritable dialogue social conduit à une souffrance au travail intolérable pour ses personnels.

Nous vous avons déjà alerté sur cette question et vous demandons, en tant que ministre principal chargé de la tutelle de l'ONF, d'apporter des réponses aux différentes problématiques soulevées : vision stratégique, climat social et moyens accordés.

A FranceAgriMer comme ailleurs, le constat d'une inadéquation croissante entre les effectifs et les missions est identique, et dans le même temps, des agents contractuels sont poussés au départ.

L'Alliance du Trèfle réaffirme son attachement aux missions éducatives, techniques et administratives du ministère et considère que les effectifs doivent être déterminés selon ces missions. Elle vous alerte sur l'atteinte du seuil critique : les agents ne sont plus en mesure d'assurer l'ensemble des missions confiées. La réduction aveugle des effectifs a pour conséquences le mécontentement, parfois violent, des usagers (manifestations de ras-le-bol comme celle qu'a connue dernièrement l'ASP à Limoges) et un mal-être croissant de vos agents du fait des pressions subies, qui associé à la perte de sens et de repères, conduit à leur épuisement physique et psychique.

Concernant la mise en œuvre du PPCR, nous prenons acte de votre engagement à la poursuivre. Les agents du ministère verraient comme un non respect de leur travail le non respect du calendrier.

L'Alliance du Trèfle demande, outre la poursuite du dispositif PPCR dans les délais négociés, des effectifs suffisants pour assurer les missions de votre ministère et de ses opérateurs, et la détermination d'un socle minimal de fonctionnement pour les différentes structures.

Un service public efficace doit faire preuve de souplesse, de réactivité, de clarté et de cohérence. Nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour nous en donner les moyens.